

BE-A0525_715290_807039_FRE

Inventaire des archives du Bureau de
l'enregistrement de Ciney (1827-1986)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Instruments de recherche.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	8
Producteur d'archives.....	8
Nom.....	8
Historique.....	8
Compétences et activités.....	10
Archives.....	12
Contenu et structure.....	13
Contenu.....	13
Sélections et éliminations.....	15
Accroissements / compléments.....	16
Mode de classement.....	16
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	17
I. Registres de formalité et de recette.....	17
A. Actes civils publics.....	17
1 - 301 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1ère partie. 1827-1941.....	17
714 - 832 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 2e partie. 1941-1986.....	35
B. Actes sous seing privé.....	43
302 - 366 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1ère partie. 1827-1957.....	43
833 - 836 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 2e partie. 1957-1966.....	47
367 - 371 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (série 62). 1ère partie. 1921- 1959.....	47
837 - 840 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (série 62). 2e partie. 1959- 1977.....	48
C. Annexes.....	48
372 - 404 Copies de baux et actes sous seing privé. 1926-1958.....	48
II. Registres fonciers.....	51
405 - 415 Sommiers de la contribution foncière ou registres fonciers (série 44). 1ère partie. XIXe - XXe siècles.....	51
405 - 406 Barvaux-Condroz.....	51
407 - 408 Bonsin.....	51
841 - 941 Sommiers de la contribution foncière ou registres fonciers (série 44). 2e partie. XIXe - XXe siècles.....	52
841 - 844 Achêne.....	52
845 - 846 Achet.....	52
847 - 849 Barvaux.....	52
850 - 853 Bonsin.....	52
854 - 855 Braibant.....	53

856 - 861 Chevetogne.....	53
862 - 876 Ciney.....	53
877 - 879 Conneux.....	54
880 - 883 Emptinne.....	54
884 - 886 Flostoy.....	55
887 - 891 Hamois.....	55
892 - 896 Havelange.....	55
897 - 898 Jeneffe.....	56
899 - 904 Leignon.....	56
905 - 909 Maffe.....	56
910 - 911 Méan.....	57
912 - 914 Miecet.....	57
915 - 917 Mohiville.....	57
918 - 922 Natoye.....	57
923 - 926 Pessoux.....	58
927 - 928 Porcheresse.....	58
929 - 931 Schaltin.....	58
932 - 933 Scy.....	58
934 - 938 Somme-Leuze.....	58
939 - 940 Sovet.....	59
III. Dépôt des déclarations de succession.....	60
416 - 461 Registres de dépôt des déclarations de succession et de mutation par décès (série 47). 1827-1976.....	60
IV. Correspondances.....	64
943 - 959 Registres de correspondance (série 49). 17 janvier 1913 - 8 décembre 1954.....	64
V. Tables alphabétiques et répertoires.....	66
A. Répertoires des propriétaires.....	66
960 - 992 Répertoire général des propriétaires (série 50). 1860-[1981].....	66
B. Tables des acquéreurs.....	68
464 - 503 Tables alphabétiques des acquéreurs et nouveaux possesseurs de biens immeubles réels (série 50/2). 1823-1860.....	68
C. Tables de vendeurs.....	70
505 - 520 Tables alphabétiques des vendeurs et précédents possesseurs de biens immeubles réels (série 50/3). 1813-1859.....	70
D. Tables des partages.....	71
E. Répertoires des créanciers.....	72
522 - 533 Répertoires généraux des créanciers (série 51). 1848-1965.....	72
F. Tables des propriétaires.....	73
534 - 543 Tables générales des propriétaires (série 52). 1860-1925.....	73
G. Tables des décès.....	73
544 - 559 Tables alphabétiques des décès (série 54). 1937-1978.....	73
544 - 557 Première série. 1937-1975.....	73
558 - 559 Deuxième série. 1975-1978.....	74
VI. Inventaire.....	75
995 - 996 Inventaire des registres, sommiers, tables et autres documents (série 57). 1899-1977.....	75
VII. Comptes mobiles.....	76
VIII. Registre des étrangers.....	77
IX. Privilège agricole.....	78
562 - 596 Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 1884-1966.....	78
597 - 598 Tables alphabétiques du registre d'inscription du privilège agricole	

(série 66). [XIXe - XXe siècles].....	80
X. Déclarations de succession.....	81
A. Personnes physiques.....	81
599 - 712 Déclarations de succession (série 187). 1822-1940.....	81

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'enregistrement de Ciney

Période:

1927 - 1976

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.651

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 1055.00
- Etendue inventoriée: 50.10 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Producteurs d'archives:

Bureau de l'Enregistrement de Ciney, 1822 - 1963

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, l'autorisation du receveur et du juge de paix du canton où siège le bureau est nécessaire ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche de Jean Bovesse, *Répertoire général des archives des bureaux de recettes de l'enregistrement conservées aux Archives de l'État à Namur*. Il remplace également l'inventaire provisoire rédigé par François Moreau, ainsi que les différents bordereaux de versement.

Le fonds contient plusieurs instruments analytiques comme des tables alphabétiques et des répertoires : ceux-ci permettent des recherches ciblées.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant :

DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

Nous recommandons également l'utilisation de la base de données en ligne *Daphnis*, détaillant les évolutions des ressorts territoriaux des bureaux fiscaux

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

depuis leur instauration jusqu'à nos jours, et ce pour les compétences principales qui ont pu leur être attribuées ².

2 Pour en savoir plus : <https://daphnis.arch.be/search/> (consulté le 6 septembre 2021).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Bureau de l'enregistrement de Ciney (1977-2014).

Prédécesseurs en droit:

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Dinant (1976-1827).

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Ciney (1827-1976).

Successeurs en droit:

Association de bureaux de l'enregistrement de Dinant (2014).

Bureaux de l'enregistrement (actes authentiques/divers/droits de succession) de Dinant (2014-2018).

Bureau de Sécurité juridique de Dinant (2018 à nos jours).

HISTORIQUE

Les lois révolutionnaires des 5 et 19 décembre 1790 instaurent les droits d'enregistrement, taxes sur les transferts de biens (surtout immobiliers), prélevées par le biais d'un enregistrement par le fonctionnaire compétent. Les premiers bureaux de l'enregistrement et des domaines sont créés dans nos régions en 1796, après notre annexion à la République française.

Depuis cette période jusqu'au 1er février 1827, les communes composant le canton de Ciney dépendent du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Dinant³. L'établissement d'un Bureau de l'enregistrement et des domaines à Ciney est prévu par arrêté royal du 16 décembre 1826 tandis que la date d'installation du receveur est fixée au 1er février 1827 par arrêté du gouverneur de la province de Namur du 9 janvier 1827⁴.

Le ressort du bureau se compose du canton judiciaire de Ciney. À l'origine, ce canton rassemble les communes d'Achêne, Braibant, Chevetogne, Ciney, Conneux (et Conjoux), Emptinne, Hamois, Hubinne, Leignon, Mohiville, Natoye, Pessoux, Schaltin, Scy, Senenne, Skeuvre, Sovet et Spontin. Suite à la suppression du canton judiciaire d'Havelange, en date du 1er avril 1825, le canton de Ciney reprend les communes de Barvaux-Condroz, Chantraine, Flostoy, Havelange, Jeneffe, Maffe, Miécrot et Porcheresse. À la même date, il récupère les communes de Bonsin et Somme-Leuze qui dépendaient jusqu'alors du canton de Durbuy. Enfin, les communes d'Achet, Durnal, Méan et Verlée sont érigées respectivement en 1898, 1850, 1887 et 1826⁵.

La situation reste similaire jusqu'à l'établissement du Bureau de recettes domaniales et d'amendes pénales de Dinant en date du 1er juillet 1976. Ce nouveau bureau reprend toutes les compétences domaniales tandis que le

3 Voir l'historique de Bureau de l'enregistrement de Dinant dans l'inventaire des archives de ce bureau.

4 Voir n°1 du présent inventaire.

5 S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 1, p. 524-525.

bureau cinacien prend le nom de Bureau de l'enregistrement de Ciney. Dès ce moment, il exerce uniquement les compétences de l'enregistrement des actes notariés, administratifs et sous seing privé, la perception du droit de succession et les compétences liées aux actes judiciaires ⁶.

La mise en œuvre du processus de fusion des communes, le 1er janvier 1977, va coïncider avec un vaste mouvement de réorganisation des bureaux de l'enregistrement. Après celle-ci, le Bureau de l'enregistrement de Ciney est compétent pour les nouvelles communes de Ciney, Hamois, Havelange, Rochefort et Somme-Leuze ⁷. Les attributions restent similaires jusqu'à la vaste réorganisation de 2014.

En 2014, les bureaux de l'enregistrement de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale connaissent une importante réorganisation sur l'ensemble du territoire. Il est arrêté, le 24 mars, la création d'association de bureaux " Sécurité juridique ", c'est-à-dire d'une association collaborative de plusieurs bureaux de l'enregistrement dont, à l'intérieur de la circonscription territoriale qui correspond à celle d'un bureau d'hypothèques déterminé, les compétences sont réparties, en vue d'un partage des tâches efficient et flexible et du soutien mutuel lors de la mise en œuvre de leurs travaux respectifs. C'est dans ce contexte qu'apparaît l'association de bureaux Sécurité juridique de Dinant qui se composent des bureaux de l'enregistrement de Ciney, Couvin, Dinant, Gedinne et Walcourt. Les dénominations sont modifiées et les compétences partagées. Les compétences relatives aux droits de succession, d'enregistrement des actes sous seing privé, des autres enregistrements divers et du contrôle de la situation du bien sont réparties entre les bureaux de Dinant 2 (pour Couvin, Doische, Philippeville, Viroinval), Dinant 3 (pour Beauraing, Bièvre, Gedinne, Houyet, Vresse-sur-Semois), Dinant 4 (pour Anhée, Ciney, Dinant, Hamois, Hastière, Havelange, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Yvoir), Dinant 5 (pour Cerfontaine, Florennes, Walcourt). Les tâches d'enregistrement des actes authentiques et du contrôle de la formalité, pour l'ensemble du ressort de l'association de bureaux, sont confiées au Premier bureau de l'enregistrement de Dinant. ⁸

Cette organisation sera déjà recentrée, à la fin de l'année 2014, sur trois bureaux de l'enregistrement de Dinant - sans modification du ressort territorial - compétents respectivement pour les actes authentiques, pour les successions et pour les enregistrements divers. ⁹En 2018, ces activités sont réorganisées au sein d'une seule structure : le bureau Sécurité juridique de Dinant, désormais compétent pour la perception des droits d'enregistrement et de succession ainsi que des droits d'hypothèque, de greffe (et droits de taxes divers), comme pour la publication hypothécaire immobilière des actes d'officiers publics et l'actualisation de la documentation patrimoniale - pour une zone géographique inchangée. ¹⁰

6 A.D.G. du 31 mai 1976, Moniteur belge, 26 juin 1976, p. 8623.

7 Instruction de l'Administration de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'enregistrement et des domaines, n°121, 1er décembre 1976.

8 Arrêté du Président du comité de direction du 24 mars 2014.

9 Arrêté du Président du Comité de direction du 18 décembre 2014, Moniteur belge du 31 décembre 2014.

10 Arrêté du Président du Comité de direction du 15 juin 2018, Moniteur belge du 20 juin 2018.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes notariés, des actes administratifs, des actes d'huissiers de justice, des actes judiciaires ainsi que des actes sous seing privé dont notamment les baux locatifs, les procès-verbaux de bornage et de mitoyenneté, les ventes, etc., ainsi que le recouvrement des droits de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif et de certains établissements publics.

L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et appelé receveur de l'enregistrement ¹¹. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouve systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple analyse. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes : d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 12 décembre 1798 (22 frimaire an VII) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'actuel article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique,

11 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique ¹².

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

La plupart des bureaux de l'enregistrement ont exercé ou exercent encore certaines compétences domaniales. Il s'agit de la gestion du domaine de l'État, notamment la perception des rentes ou redevances dues par des particuliers, l'aliénation de biens publics ou l'acquisition d'emprises pour l'établissement de routes ou de chemins de fer. Le receveur est ou était enfin chargé de la perception des amendes pénales et des frais de justice. Certaines de ces compétences ont été transmises aux bureaux de recettes domaniales et amendes pénales.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme "*une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*" ¹³. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquiescement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle des droits d'écriture.

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945 ¹⁴introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire ¹⁵. L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux ¹⁶.

12 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www.fisconet.fgov.be 3.1.7.).

13 R. SYMOENS, Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique, Bruxelles, 1942, p. 12.

14 Moniteur belge du 28 octobre 1945.

15 P. BOURGEOIS, Le ministère des Finances (1830-1994). III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (Miscellanea Archivistica Studia, 88).

16 L. DE FRENNE, Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956, Bruxelles, 2012 (Rijksarchief Leuven, Inventarissen, 50).

ARCHIVES

Les archives sont entrées en plusieurs étapes aux Archives de l'État. Les premiers versements ont été effectués à Namur en octobre 1990. Ces archives étaient intégrées dans le fonds Enregistrement et Domaines de la Province de Namur - Section II. Ce fonds a été transféré à Mons en vue du déménagement du dépôt de Namur. Les derniers versements ont été effectués à Mons les 29 septembre 2010 (entrée d'archives n°2072), 26 juin 2015 et 2 octobre 2015 (EA n°2399) et 3 novembre 2016 (EA n°2448).

Après rédaction de l'inventaire et conditionnement des archives, le fonds a été transféré vers le nouveau dépôt des Archives de l'État à Namur le 13 novembre 2015 (EA 2015/41) et le 28 novembre 2018 (EA 2018/35).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives classées dans le présent inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités du Bureau de l'enregistrement de Ciney ayant existé entre 1827 et 2014.

Procédons par grandes séries d'archives : ¹⁷

1. Registres de formalité et de recette

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics couvre les années 1827 à 1986. Cette série portait les numéros 1 et 2 avant de porter le numéro 5 à partir de 1871. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte. La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1827 à 1966. Les actes sous seing privé peuvent être des actes de mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés, etc. La série 6 bis concerne des actes sous seing privé dont un duplicata ou une copie doit être déposé au bureau, en application de la loi du 28 août 1921. Elle est conservée pour la période 1921-1977. Des copies de baux et actes sous seing privé ont été conservées pour la période 1926-1958.

2. Sommiers de la contribution foncière

Le sommier 44 est un outil clé pour accéder aux mutations d'immeubles, aux omissions dans les déclarations de succession et aux insuffisances dans l'évaluation du revenu des biens transmis. Les receveurs tiennent ces sommiers grâce aux extraits de rôle provenant de chaque communes pour la période 1834 à 1972 ¹⁸. C'est l'équivalent pour l'Enregistrement de la matrice pour le Cadastre. Il répertorie, par propriétaire, l'ensemble des mutations de biens immeubles, en permettant de suivre ces transformations (d'où elles proviennent, et où elles se poursuivent). Classés par commune, les sommiers de la contribution foncière conservés dans le présent fonds sont le reflet du dernier ressort du bureau. Pour consulter un sommier relatif à un ressort antérieur, il convient d'examiner l'inventaire du bureau compétent pour ladite commune en 1977-2014.

3. Registres de dépôt des déclarations de succession

Les registres de dépôt des déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des associations sans but lucratif (série 47), conservés partiellement pour la période 1827-1976, contiennent la mention chronologique du dépôt desdites déclarations et donnent le numéro d'ordre de ces déclarations au sein des recueils des déclarations. On note la présence

17 L'essentiel des informations est tiré de l'ouvrage de P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011 (Miscellanea Archivistica Studia 198).

18 VUARNIER, M. T., *Traité de la manutention des employés de l'enregistrement et des domaines*, t. 1, Paris, 1848, p. 374.

d'un registre de recette des droits de succession et de mutation par décès (série 47bis).

4. Registres de correspondance

Les registres de correspondance (série 49) forment une série qui s'étend de 1913 à 1954. Ils contiennent une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance.

5. Tables alphabétiques des vendeurs et des acquéreurs

Les tables des acquéreurs (série 50/2) ont existé de la création de l'enregistrement à 1859, date à laquelle elles sont remplacées par les répertoires des propriétaires (série 50). La table des vendeurs (série 50/3), également supprimée en 1859, fournissait jusqu'en 1828 le renvoi vers le registre de formalité correspondant (actes civils publics et actes sous seing privé) via la date de l'enregistrement. De 1828 à 1859, ce renvoi vers les registres de formalités (soit les séries 5 et 6) doit être recherché, au nom de la personne, dans les tables des acquéreurs auxquelles les tables des vendeurs renvoient. Les séries conservées sont assez complètes pour la période allant de 1823 à 1859 (1860).

6. Tables alphabétiques des partages, copartageants et des contrats de mariage

Les tables alphabétiques des partages (série 50/4) concernent les biens mobiliers et immobiliers et fournissent les noms des personnes décédées. Elles renvoient aux déclarations de succession. La table des copartageants (série 50/5) donne les noms des copartageants et permet un accès à la table des partages. Ces deux séries ont existé jusqu'en 1827. Seule une table des copartageants est conservée.

7. Répertoires et tables des propriétaires

De 1860 à 1901, si on connaît le nom de la personne, la table générale des propriétaires (série 52) renvoie au répertoire général des propriétaires (série 50) qui renvoie vers les séries 5, 6 et 187. À partir de 1901 environ, les comptes mobiles (série 58) remplacent partiellement les répertoires des propriétaires. Dix volumes de la table des propriétaires sont conservés. Quant à la série 50 ou répertoire général des propriétaires, elle est formée de 33 volumes et couvre la période 1834-1981.

8. Répertoires généraux des créanciers

Les répertoires généraux des créanciers (série 51) renvoient à la documentation hypothécaire. Ils permettent de retrouver toutes les créances inscrites en faveur d'un même créancier, domicilié dans l'arrondissement du bureau. Cette série 51 a été créée en 1846 et est théoriquement supprimée en 1966. 35 volumes sont conservés dans les archives du présent bureau pour la période 1884 à 1966.

9. Tables alphabétiques des décès

Les tables alphabétiques des décès (série 54) couvrent la période allant de 1937 à 1978. Lorsque la commune informe le receveur du décès d'une personne, ce fonctionnaire ouvre un article à son nom dans la table et y indique les renseignements généraux sur le défunt. Lorsque la déclaration de succession est déposée, mention de cette déclaration est faite dans la table et l'article est apuré.

10. Comptes mobiles

Les comptes mobiles (série 58), créés par la circulaire 1348 du 15 mai 1901,

remplacent partiellement le répertoire des propriétaires. Il s'agit de recueils d'environ 250 larges fiches pré-imprimées et classées alphabétiquement. Un seul compte est ouvert, classé au nom du mari, pour un couple de personnes mariées. Les comptes contiennent les renseignements précédemment mentionnés au répertoire général des propriétaires. Ils renvoient aux séries 5, 6, 6bis et 187 et contiennent également mention des autres bureaux où le titulaire du compte est connu et son ou ses numéros d'article de la matrice cadastrale. Ils se déclinent en deux séries distinctes : les comptes mobiles actifs, c'est-à-dire les comptes non apurés lors de la suppression de ce système de manutention en 2006, et les comptes mobiles apurés aussi connus sous le nom de cimetièrre. Lors des opérations de refonte des comptes mobiles, les comptes apurés étaient extraits de la série générale et placés dans une série distincte. Il existe au sein de la série active et de celle du cimetièrre une division entre les personnes physiques et les personnes morales. Seule la série des actifs des personnes morales échappe au classement alphabétique et est classée par numéro d'entreprise. Les comptes du bureau sont conservés dans le fonds " Bureau de l'enregistrement de Ciney. Comptes mobiles " aux Archives de l'État à Namur.

11. Registres des personnes domiciliées hors du Royaume qui possèdent des immeubles en Belgique

Introduit sous sa forme finale en 1901, ce registre des étrangers (série 60) reprend toutes les personnes dont le domicile est situé à l'étranger et qui détiennent des droits immobiliers dans le ressort du bureau. Les comptes mobiles renvoient à cette série. Ce registre est théoriquement tenu jusque 1967 au plus tard. Un registre est conservé pour les années 1928 à 1963.

12. Registres d'inscription du privilège agricole

Introduits en 1884, ces registres (série 65) contiennent la transcription intégrale des actes portant octroi de privilèges agricoles. La série conservée couvre les années 1884 à 1966. Deux tables alphabétiques permettent d'accéder à ces volumes.

13. Déclarations de succession et de mutation par décès

Les déclarations de succession (série 187) étaient, à l'origine, enregistrées dans un registre spécifique. À partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux droits de succession en 1818, les héritiers rédigent la déclaration sur des feuilles isolées qui sont ensuite recopiées dans le registre aux transcriptions des mémoires de déclaration. À partir de 1820, celui-ci n'est plus tenu et les minutes des déclarations sont conservées, numérotées et reliées par année d'introduction. Entre 1818 et 1851, les déclarations négatives c'est-à-dire celles de personnes décédées sans possession, étaient également enregistrées. Cette série porte le numéro 187 depuis 1926. Les déclarations sont conservées pour la période 1822 à 1940.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

La sélection et le transfert sont basés sur le tableau de tri suivant : VAN EECKENRODE Marie, *SPF Finances. Administration générale de la Documentation patrimoniale. Administration Sécurité juridique. Services opérationnels. Centres et bureaux Sécurité juridique, Tableau de tri des*

archives. 2021, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (Tableaux de gestion et Tableaux de tri 281), 2021.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements viendront ultérieurement compléter la documentation versée aux Archives de l'État.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives du bureau producteur étaient classées selon la classification des imprimés et documents définie par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Ce mode de classement a été conservé dans cet instrument de recherche. Toutefois, les séries supprimées et/ou non numérotées ont été rassemblées autour des séries qui les ont remplacées. Il en va notamment ainsi pour les tables des vendeurs et des acquéreurs qui ont été réunies autour de la série 50 des répertoires généraux des propriétaires.

À l'intérieur des séries, les différentes unités d'archives ont été classées selon leur numéro d'ordre initial et à défaut dans l'ordre chronologique. Le numéro d'ordre initial, nécessaire afin de pouvoir suivre les renvois d'une série à une autre ainsi que pour identifier les mentions d'enregistrement, est placé entre parenthèses à la fin de la description.

Description des séries et des éléments

I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

A. ACTES CIVILS PUBLICS

1 - 301 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1ÈRE PARTIE. 1827-1941.

1	1er février 1827 - 18 mars 1828 (5/1).	1 volume
2	18 mars 1828 - 1er septembre 1828 (5/2).	1 volume
3	1er septembre 1828 - 6 octobre 1829 (5/3).	1 volume
4	6 octobre 1829 - 19 décembre 1830 (5/4).	1 volume
5	20 décembre 1830 - 29 mars 1832 (5/5).	1 volume
6	29 mars 1832 - 20 mai 1833 (5/6).	1 volume
7	20 mai 1833 - 8 mars 1834 (5/7).	1 volume
8	10 mars 1834 - 19 juillet 1834 (5/8).	1 volume
9	20 juillet 1834 - 6 février 1835 (5/9).	1 volume
10	7 février 1835 - 17 septembre 1835 (5/10).	1 volume
11	19 septembre 1835 - 30 mars 1836 (5/11).	1 volume
12	31 mars 1836 - 16 novembre 1836 (5/12).	1 volume
13	16 novembre 1836 - 10 mai 1837 (5/13).	1 volume

14	10 mai 1837 - 18 novembre 1837 (5/14).	1 volume
15	18 novembre 1837 - 10 avril 1838 (5/15).	1 volume
16	12 octobre 1838 - 12 avril 1839 (5/17).	1 volume
17	11 avril 1839 - 27 septembre 1839 (5/18).	1 volume
18	27 septembre 1839 - 15 février 1840 (5/19).	1 volume
19	15 février 1840 - 20 juillet 1840 (5/20).	1 volume
20	20 juillet 1840 - 4 janvier 1841 (5/21).	1 volume
21	4 janvier 1841 - 25 mai 1841 (5/22).	1 volume
22	26 mai 1841 - 2 décembre 1841 (5/23).	1 volume
23	2 décembre 1841 - 2 mai 1842 (5/24).	1 volume
24	2 mai 1842 - 23 septembre 1842 (5/25).	1 volume
25	23 septembre 1842 - 20 janvier 1843 (5/26).	1 volume
26	21 janvier 1843 - 12 juin 1843 (5/27).	1 volume
27	12 juin 1843 - 21 novembre 1843 (5/28).	1 volume
28	22 novembre 1843 - 3 avril 1844 (5/29).	1 volume
29	3 avril 1844 - 7 septembre 1844 (5/30).	1 volume

30	7 septembre 1844 - 30 janvier 1845 (5/31).	1 volume
31	1er février 1845 - 10 juin 1845 (5/32).	1 volume
32	11 juin 1845 - 3 décembre 1845 (5/33).	1 volume
33	3 décembre 1845 - 1er avril 1846 (5/34).	1 volume
34	1er avril 1846 - 1er septembre 1846 (5/35).	1 volume
35	1er septembre 1846 - 5 février 1847 (5/36).	1 volume
36	10 février 1847 - 19 mai 1847 (5/37).	1 volume
37	19 mai 1847 - 20 septembre 1847 (5/38).	1 volume
38	20 septembre 1847 - 25 janvier 1848 (5/39).	1 volume
39	25 janvier 1848 - 23 juin 1848 (5/40).	1 volume
40	8 mai 1849 - 30 octobre 1849 (5/43).	1 volume
41	30 octobre 1849 - 18 mars 1850 (5/44).	1 volume
42	18 mars 1850 - 6 août 1850 (5/45).	1 volume
43	28 décembre 1850 - 2 juin 1851 (5/47).	1 volume
44	2 juin 1851 - 3 décembre 1851 (5/48).	1 volume
45	4 décembre 1851 - 10 avril 1852 (5/49).	1 volume
46	10 avril 1852 - 18 août 1852 (5/50).	

1 volume

47	18 août 1852 - 11 janvier 1853 (5/51).	1 volume
48	11 janvier 1853 - 26 avril 1853 (5/52).	1 volume
49	26 avril 1853 - 14 décembre 1853 (5/53).	1 volume
50	14 décembre 1853 - 4 août 1854 (5/54).	1 volume
51	4 août 1854 - 2 janvier 1855 (5/55).	1 volume
52	2 janvier 1855 - 1er mai 1855 (5/56).	1 volume
53	1er mai 1855 - 28 août 1855 (5/57).	1 volume
54	28 août 1855 - 16 janvier 1856 (5/58).	1 volume
55	16 janvier 1856 - 3 mai 1856 (5/59).	1 volume
56	3 mai 1856 - 19 septembre 1856 (5/60).	1 volume
57	19 septembre 1856 - 19 janvier 1857 (5/61).	1 volume
58	19 janvier 1857 - 16 mai 1857 (5/62).	1 volume
59	16 mai 1857 - 28 septembre 1857 (5/63).	1 volume
60	28 septembre 1857 - 31 janvier 1858 (5/64).	1 volume
61	3 juin 1859 - 14 octobre 1859 (5/69).	1 volume
62	14 octobre 1859 - 20 février 1860 (5/70).	1 volume

63	20 février 1860 - 29 juin 1860 (5/71).	1 volume
64	29 juin 1860 - 4 décembre 1860 (5/72).	1 volume
65	4 décembre 1860 - 26 avril 1861 (5/73).	1 volume
66	26 avril 1861 - 13 septembre 1861 (5/74).	1 volume
67	13 septembre 1861 - 11 février 1862 (5/75).	1 volume
68	11 février 1862 - 13 juin 1862 (5/76).	1 volume
69	13 juin 1862 - 13 novembre 1862 (5/77).	1 volume
70	15 novembre 1862 - 3 avril 1863 (5/78).	1 volume
71	3 avril 1863 - 7 septembre 1863 (5/79).	1 volume
72	7 septembre 1863 - 22 janvier 1864 (5/80).	1 volume
73	22 janvier 1864 - 25 juin 1864 (5/81).	1 volume
74	25 juin 1864 - 21 novembre 1864 (5/82).	1 volume
75	22 novembre 1864 - 19 juin 1865 (5/83).	1 volume
76	19 juin 1865 - 10 janvier 1866 (5/84).	1 volume
77	28 juillet 1866 - 11 janvier 1867 (5/86).	1 volume
78	11 janvier 1867 - 1er juillet 1867 (5/87).	1 volume

79	1er juillet 1867 - 21 décembre 1867 (5/88).	1 volume
80	22 décembre 1867 - 3 juin 1868 (5/89).	1 volume
81	3 juin 1868 - 28 novembre 1868 (5/90).	1 volume
82	30 novembre 1868 - 3 mai 1869 (5/91).	1 volume
83	3 mai 1869 - 28 septembre 1869 (5/92).	1 volume
84	28 septembre 1869 - 2 février 1870 (5/93).	1 volume
85	24 mai 1871 - 12 octobre 1871 (5/98).	1 volume
86	13 octobre 1871 - 19 février 1872 (5/99).	1 volume
87	19 février 1872 - 17 juin 1872 (5/100).	1 volume
88	17 juin 1872 - 15 novembre 1872 (5/101).	1 volume
89	15 novembre 1872 - 10 mars 1873 (5/102).	1 volume
90	10 mars 1873 - 23 juin 1873 (5/103).	1 volume
91	23 juin 1873 - 21 octobre 1873 (5/104).	1 volume
92	22 octobre 1873 - 20 février 1874 (5/105).	1 volume
93	21 février 1874 - 4 juin 1874 (5/106).	1 volume
94	4 juin 1874 - 5 octobre 1874 (5/107).	1 volume
95	5 octobre 1874 - 1er février 1875 (5/108).	

		1 volume
96	1er février 1875 - 3 mai 1875 (5/109).	1 volume
97	3 mai 1875 - 18 août 1875 (5/110).	1 volume
98	19 août 1875 - 2 décembre 1875 (5/111).	1 volume
99	2 décembre 1875 - 28 mars 1876 (5/112).	1 volume
100	28 mars 1876 - 14 août 1876 (5/113).	1 volume
101	14 août 1876 - 4 janvier 1877 (5/114).	1 volume
102	4 janvier 1877 - 19 avril 1877 (5/115).	1 volume
103	19 avril 1877 - 1er juillet 1877 (5/116).	1 volume
104	4 juillet 1877 - 4 octobre 1877 (5/117).	1 volume
105	4 octobre 1877 - 4 janvier 1878 (5/118).	1 volume
106	4 janvier 1878 - 13 avril 1878 (5/119).	1 volume
107	13 avril 1878 - 18 juillet 1878 (5/120).	1 volume
108	18 juillet 1878 - 29 octobre 1878 (5/121).	1 volume
109	29 octobre 1878 - 15 février 1879 (5/122).	1 volume
110	15 février 1879 - 5 mai 1879 (5/123).	1 volume
111	5 mai 1879 - 25 juillet 1879 (5/124).	1 volume

112	25 juillet 1879 - 22 octobre 1879 (5/125).	1 volume
113	22 octobre 1879 - 2 février 1880 (5/126).	1 volume
114	2 février 1880 - 1er mai 1880 (5/127).	1 volume
115	1er mai 1880 - 2 juillet 1880 (5/128).	1 volume
116	2 juillet 1880 - 10 septembre 1880 (5/129).	1 volume
117	10 septembre 1880 - 9 décembre 1880 (5/130).	1 volume
118	9 décembre 1880 - 5 mars 1881 (5/131).	1 volume
119	5 mars 1881 - 11 mai 1881 (5/132).	1 volume
120	11 mai 1881 - 1er août 1881 (5/133).	1 volume
121	1er août 1881 - 5 novembre 1881 (5/134).	1 volume
122	5 novembre 1881 - 8 février 1882 (5/135).	1 volume
123	8 février 1882 - 21 avril 1882 (5/136).	1 volume
124	21 avril 1882 - 24 juillet 1882 (5/137).	1 volume
125	24 juillet 1882 - 30 octobre 1882 (5/138).	1 volume
126	30 octobre 1882 - 9 février 1883 (5/139).	1 volume
127	9 février 1883 - 9 mai 1883 (5/140).	1 volume

128	9 mai 1883 - 10 août 1883 (5/141).	1 volume
129	10 août 1883 - 5 décembre 1883 (5/142).	1 volume
130	5 décembre 1883 - 18 mars 1884 (5/143).	1 volume
131	18 mars 1884 - 27 mai 1884 (5/144).	1 volume
132	27 mai 1884 - 3 septembre 1884 (5/145).	1 volume
133	3 septembre 1884 - 11 décembre 1884 (5/146).	1 volume
134	11 décembre 1884 - 26 mars 1885 (5/147).	1 volume
135	26 mars 1885 - 2 juin 1885 (5/148).	1 volume
136	2 juin 1885 - 3 septembre 1885 (5/149).	1 volume
137	3 septembre 1885 - 10 décembre 1885 (5/150).	1 volume
138	11 décembre 1885 - 12 avril 1886 (5/151).	1 volume
139	12 avril 1886 - 5 juillet 1886 (5/152).	1 volume
140	6 juillet 1886 - 19 octobre 1886 (5/153).	1 volume
141	19 octobre 1886 - 26 janvier 1887 (5/154).	1 volume
142	26 janvier 1887 - 2 mai 1887 (5/155).	1 volume
143	2 mai 1887 - 18 août 1887 (5/156).	1 volume
144	18 août 1887 - 8 décembre 1887 (5/157).	

1 volume

145 8 décembre 1887 - 2 avril 1888 (5/158).

1 volume

146 2 avril 1888 - 17 juillet 1888 (5/159).

1 volume

147 17 juillet 1888 - 15 novembre 1888 (5/160).

1 volume

148 15 novembre 1888 - 13 mars 1889 (5/161).

1 volume

149 13 mars 1889 - 13 juin 1889 (5/162).

1 volume

150 13 juin 1889 - 30 septembre 1889 (5/163).

1 volume

151 30 septembre 1889 - 10 janvier 1890 (5/164).

1 volume

152 10 janvier 1890 - 16 avril 1890 (5/165).

1 volume

153 16 avril 1890 - 1er août 1890 (5/166).

1 volume

154 1er août 1890 - 21 novembre 1890 (5/167).

1 volume

155 21 novembre 1890 - 16 mars 1891 (5/168).

1 volume

156 16 mars 1891 - 24 juin 1891 (5/169).

1 volume

157 24 juin 1891 - 27 septembre 1891 (5/170).

1 volume

158 28 septembre 1891 - 11 janvier 1892 (5/171).

1 volume

159 11 janvier 1892 - 22 avril 1892 (5/172).

1 volume

160 23 avril 1892 - 3 août 1892 (5/173).

1 volume

161	3 août 1892 - 21 novembre 1892 (5/174).	1 volume
162	21 novembre 1892 - 7 mars 1893 (5/175).	1 volume
163	7 mars 1893 - 4 juillet 1893 (5/176).	1 volume
164	4 juillet 1893 - 24 novembre 1893 (5/177).	1 volume
165	25 novembre 1893 - 15 avril 1894 (5/178).	1 volume
166	16 avril 1894 - 25 août 1894 (5/179).	1 volume
167	25 août 1894 - 7 janvier 1895 (5/180).	1 volume
168	7 janvier 1895 - 10 mai 1895 (5/181).	1 volume
169	10 mai 1895 - 29 août 1895 (5/182).	1 volume
170	29 août 1895 - 21 janvier 1896 (5/183).	1 volume
171	21 janvier 1896 - 26 mai 1896 (5/184).	1 volume
172	26 mai 1896 - 12 octobre 1896 (5/185).	1 volume
173	12 octobre 1896 - 10 février 1897 (5/186).	1 volume
174	10 février 1897 - 25 juin 1897 (5/187).	1 volume
175	25 juin 1897 - 10 novembre 1897 (5/188).	1 volume
176	10 novembre 1897 - 29 mars 1898 (5/189).	1 volume

177	29 mars 1898 - 7 juillet 1898 (5/190).	1 volume
178	7 juillet 1898 - 5 novembre 1898 (5/191).	1 volume
179	6 novembre 1898 - 23 février 1899 (5/192).	1 volume
180	23 février 1899 - 16 juin 1899 (5/193).	1 volume
181	16 juin 1899 - 5 octobre 1899 (5/194).	1 volume
182	6 octobre 1899 - 19 janvier 1900 (5/195).	1 volume
183	19 janvier 1900 - 5 mai 1900 (5/196).	1 volume
184	5 mai 1900 - 22 août 1900 (5/197).	1 volume
185	22 août 1900 - 19 décembre 1900 (5/198).	1 volume
186	19 décembre 1900 - 17 avril 1901 (5/199).	1 volume
187	17 avril 1901 - 11 août 1901 (5/200).	1 volume
188	12 août 1901 - 13 décembre 1901 (5/201).	1 volume
189	13 décembre 1901 - 29 mars 1902 (5/202).	1 volume
190	29 mars 1902 - 25 juillet 1902 (5/203).	1 volume
191	26 juillet 1902 - 5 décembre 1902 (5/204).	1 volume
192	5 décembre 1902 - 7 avril 1903 (5/205).	1 volume
193	7 avril 1903 - 11 août 1903 (5/206).	

		1 volume
194	12 août 1903 - 17 décembre 1903 (5/207).	1 volume
195	17 décembre 1903 - 9 avril 1904 (5/208).	1 volume
196	9 avril 1904 - 6 août 1904 (5/209).	1 volume
197	6 août 1904 - 21 décembre 1904 (5/210).	1 volume
198	21 décembre 1904 - 29 avril 1905 (5/211).	1 volume
199	30 avril 1905 - 21 septembre 1905 (5/212).	1 volume
200	21 septembre 1905 - 26 janvier 1906 (5/213).	1 volume
201	26 janvier 1906 - 11 juin 1906 (5/214).	1 volume
202	11 juin 1906 - 20 octobre 1906 (5/215).	1 volume
203	20 octobre 1906 - 2 mars 1907 (5/216).	1 volume
204	2 mars 1907 - 8 juillet 1907 (5/217).	1 volume
205	9 juillet 1907 - 21 novembre 1907 (5/218).	1 volume
206	22 novembre 1907 - 16 mars 1908 (5/219).	1 volume
207	17 mars 1908 - 25 juin 1908 (5/220).	1 volume
208	25 juin 1908 - 31 octobre 1908 (5/221).	1 volume
209	1er novembre 1908 - 1er mars 1909 (5/222).	1 volume

210	2 mars 1909 - 29 juin 1909 (5/223).	1 volume
211	29 juin 1909 - 17 novembre 1909 (5/224).	1 volume
212	17 novembre 1909 - 9 avril 1910 (5/225).	1 volume
213	9 avril 1910 - 17 août 1910 (5/226).	1 volume
214	17 août 1910 - 5 janvier 1911 (5/227).	1 volume
215	6 janvier 1911 - 25 avril 1911 (5/228).	1 volume
216	25 avril 1911 - 10 août 1911 (5/229).	1 volume
217	10 août 1911 - 15 décembre 1911 (5/230).	1 volume
218	15 décembre 1911 - 2 avril 1912 (5/231).	1 volume
219	3 avril 1912 - 18 juillet 1912 (5/232).	1 volume
220	18 juillet 1912 - 3 novembre 1912 (5/233).	1 volume
221	4 novembre 1912 - 27 février 1913 (5/234).	1 volume
222	27 février 1913 - 10 juin 1913 (5/235).	1 volume
223	10 juin 1913 - 29 octobre 1913 (5/236).	1 volume
224	30 octobre 1913 - 13 mars 1914 (5/237).	1 volume
225	13 mars 1914 - 22 juin 1914 (5/238).	1 volume

226	22 juin 1914 - 15 avril 1915 (5/239).	1 volume
227	16 avril 1915 - 24 novembre 1915 (5/240).	1 volume
228	24 novembre 1915 - 11 mai 1916 (5/241).	1 volume
229	11 mai 1916 - 18 octobre 1916 (5/242).	1 volume
230	18 octobre 1916 - 10 avril 1917 (5/243).	1 volume
231	10 avril 1917 - 22 août 1917 (5/244).	1 volume
232	22 août 1917 - 16 janvier 1918 (5/245).	1 volume
233	16 janvier 1918 - 20 juin 1918 (5/246).	1 volume
234	20 juin 1918 - 22 octobre 1918 (5/247).	1 volume
235	22 octobre 1918 - 24 mars 1919 (5/248).	1 volume
236	24 mars 1919 - 3 juin 1919 (5/249).	1 volume
237	3 juin 1919 - 18 août 1919 (5/250).	1 volume
238	18 août 1919 - 11 novembre 1919 (5/251).	1 volume
239	11 novembre 1919 - 12 février 1920 (5/252).	1 volume
240	12 février 1920 - 3 mai 1920 (5/253).	1 volume
241	3 mai 1920 - 5 août 1920 (5/254).	1 volume
242	5 août 1920 - 25 novembre 1920 (5/255).	

		1 volume
243	25 novembre 1920 - 23 mars 1920 (5/256).	1 volume
244	23 mars 1920 - 7 juillet 1921 (5/257).	1 volume
245	7 juillet 1921 - 10 octobre 1921 (5/258).	1 volume
246	10 octobre 1921 - 7 mars 1922 (5/259).	1 volume
247	7 mars 1922 - 22 juin 1922 (5/260).	1 volume
248	22 juin 1922 - 29 octobre 1922 (5/261).	1 volume
249	30 octobre 1922 - 27 février 1923 (5/262).	1 volume
250	27 février 1923 - 11 juin 1923 (5/263).	1 volume
251	12 juin 1923 - 12 octobre 1923 (5/264).	1 volume
252	12 octobre 1923 - 6 mars 1924 (5/265).	1 volume
253	6 mars 1924 - 10 juillet 1924 (5/266).	1 volume
254	10 juillet 1924 - 4 décembre 1924 (5/267).	1 volume
255	4 décembre 1924 - 9 avril 1925 (5/268).	1 volume
256	9 avril 1925 - 20 août 1925 (5/269).	1 volume
257	20 août 1925 - 4 janvier 1926 (5/270).	1 volume
258	4 janvier 1926 - 9 mai 1926 (5/271).	1 volume

259	10 mai 1926 - 16 septembre 1926 (5/272).	1 volume
260	16 septembre 1926 - 3 février 1927 (5/273).	1 volume
261	3 février 1927 - 19 mai 1927 (5/274).	1 volume
262	20 mai 1927 - 6 octobre 1927 (5/275).	1 volume
263	6 octobre 1927 - 2 février 1928 (5/276).	1 volume
264	2 février 1928 - 4 mai 1928 (5/277).	1 volume
265	4 mai 1928 - 16 août 1928 (5/278).	1 volume
266	16 août 1928 - 6 décembre 1928 (5/279).	1 volume
267	6 décembre 1928 - 21 mars 1929 (5/280).	1 volume
268	21 mars 1929 - 24 juin 1929 (5/281).	1 volume
269	24 juin 1929 - 2 octobre 1929 (5/282).	1 volume
270	2 octobre 1929 - 10 janvier 1930 (5/283).	1 volume
271	10 janvier 1930 - 1er mai 1930 (5/284).	1 volume
272	1er mai 1930 - 28 août 1930 (5/285).	1 volume
273	28 août 1930 - 2 janvier 1931 (5/286).	1 volume
274	3 janvier 1931 - 20 avril 1931 (5/287).	1 volume

275	20 avril 1931 - 5 août 1931 (5/288).	1 volume
276	5 août 1931 - 19 décembre 1931 (5/289).	1 volume
277	19 décembre 1931 - 28 avril 1932 (5/290).	1 volume
278	28 avril 1932 - 8 septembre 1932 (5/291).	1 volume
279	8 septembre 1932 - 25 janvier 1933 (5/292).	1 volume
280	26 janvier 1933 - 8 juin 1933 (5/293).	1 volume
281	8 juin 1933 - 23 octobre 1933 (5/294).	1 volume
282	23 octobre 1933 - 28 février 1934 (5/295).	1 volume
283	1er mars 1934 - 14 juillet 1934 (5/296).	1 volume
284	15 juillet 1934 - 20 décembre 1934 (5/297).	1 volume
285	20 décembre 1934 - 13 mai 1935 (5/298).	1 volume
286	13 mai 1935 - 3 octobre 1935 (5/299).	1 volume
287	3 octobre 1935 - 21 février 1935 (5/300).	1 volume
288	21 février 1935 - 1er juillet 1936 (5/301).	1 volume
289	1er juillet 1936 - 17 novembre 1936 (5/302).	1 volume
290	18 novembre 1936 - 9 avril 1937 (5/303).	1 volume
291	9 avril 1937 - 3 août 1937 (5/304).	

		1 volume
292	3 août 1937 - 2 décembre 1937 (5/305).	1 volume
293	2 décembre 1937 - 4 avril 1938 (5/306).	1 volume
294	4 avril 1938 - 22 juillet 1938 (5/307).	1 volume
295	22 juillet 1938 - 10 novembre 1938 (5/308).	1 volume
296	10 novembre 1938 - 27 février 1939 (5/309).	1 volume
297	27 février 1939 - 5 juin 1939 (5/310).	1 volume
298	5 juin 1939 - 30 septembre 1939 (5/311).	1 volume
299	1er octobre 1939 - 7 mars 1940 (5/312).	1 volume
300	7 mars 1940 - 25 novembre 1940 (5/313).	1 volume
301	25 novembre 1940 - 2 juillet 1941 (5/314).	1 volume
	714 - 832 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 2E PARTIE. 1941-1986.	
714	3 juillet 1941 - 13 février 1942 (5/315).	1 volume
715	13 février 1942 - 20 septembre 1942 (5/316).	1 volume
716	21 septembre 1942 - 13 mai 1943 (5/317).	1 volume
717	13 mai 1943 - 7 février 1944 (5/318).	1 volume
718	7 février 1944 - 22 décembre 1944 (5/319).	

		1 volume
719	22 décembre 1944 - 27 août 1945 (5/320).	1 volume
720	27 août 1945 - 10 janvier 1946 (5/321).	1 volume
721	10 janvier 1946 - 8 mai 1946 (5/322).	1 volume
722	8 mai 1946 - 7 octobre 1946 (5/323).	1 volume
723	7 octobre 1946 - 5 mars 1947 (5/324).	1 volume
724	6 mars 1947 - 11 juillet 1947 (5/325).	1 volume
725	11 juillet 1947 - 4 décembre 1947 (5/326).	1 volume
726	4 décembre 1947 - 26 avril 1948 (5/327).	1 volume
727	26 avril 1948 - 7 octobre 1948 (5/328).	1 volume
728	7 octobre 1948 - 14 février 1949 (5/329).	1 volume
729	14 février 1949 - 23 juin 1949 (5/330).	1 volume
730	23 juin 1949 - 28 octobre 1949 (5/331).	1 volume
731	28 octobre 1949 - 23 février 1950 (5/332).	1 volume
732	23 février 1950 - 12 juin 1950 (5/333).	1 volume
733	12 juin 1950 - 30 octobre 1950 (5/334).	1 volume
734	30 octobre 1950 - 27 mars 1951 (5/335).	1 volume

735	27 mars 1951 - 9 août 1951 (5/336).	1 volume
736	9 août 1951 - 13 décembre 1951 (5/337).	1 volume
737	13 décembre 1951 - 21 avril 1952 (5/338).	1 volume
738	21 avril 1952 - 29 août 1952 (5/339).	1 volume
739	29 août 1952 - 15 janvier 1953 (5/340).	1 volume
740	15 janvier 1953 - 4 juin 1953 (5/341).	1 volume
741	4 juin 1953 - 23 octobre 1953 (5/342).	1 volume
742	23 octobre 1953 - 5 mars 1954 (5/343).	1 volume
743	5 mars 1954 - 21 juin 1954 (5/344).	1 volume
744	21 juin 1954 - 25 novembre 1954 (5/345).	1 volume
745	25 novembre 1954 - 2 mai 1955 (5/346).	1 volume
746	2 mai 1955 - 10 octobre 1955 (5/347).	1 volume
747	10 octobre 1955 - 3 avril 1956 (5/348).	1 volume
748	3 avril 1956 - 6 septembre 1956 (5/349).	1 volume
749	6 septembre 1956 - 14 mars 1957 (5/350).	1 volume
750	14 mars 1957 - 5 septembre 1957 (5/351).	1 volume

751	5 septembre 1957 - 3 mars 1958 (5/352).	1 volume
752	3 mars 1958 - 18 septembre 1958 (5/353).	1 volume
753	18 septembre 1958 - 4 mars 1959 (5/354).	1 volume
754	4 mars 1959 - 17 septembre 1959 (5/355).	1 volume
755	17 septembre 1959 - 4 avril 1960 (5/356).	1 volume
756	4 avril 1960 - 22 septembre 1960 (5/357).	1 volume
757	22 septembre 1960 - 20 mars 1961 (5/358).	1 volume
758	20 mars 1961 - 11 août 1961 (5/359).	1 volume
759	11 août 1961 - 8 février 1962 (5/360).	1 volume
760	8 février 1962 - 9 juillet 1962 (5/361).	1 volume
761	9 juillet 1962 - 17 décembre 1962 (5/362).	1 volume
762	17 décembre 1962 - 27 mai 1963 (5/363).	1 volume
763	27 mai 1963 - 7 novembre 1963 (5/364).	1 volume
764	7 novembre 1963 - 10 avril 1964 (5/365).	1 volume
765	10 avril 1964 - 11 septembre 1964 (5/366).	1 volume
766	11 septembre 1964 - 18 février 1965 (5/367).	1 volume
767	18 février 1965 - 15 juillet 1965 (5/368).	

		1 volume
768	15 juillet 1965 - 3 janvier 1966 (5/369).	1 volume
769	3 janvier 1966 - 26 mai 1966 (5/370).	1 volume
770	26 mai 1966 - 27 octobre 1966 (5/371).	1 volume
771	27 octobre 1966 - 1er mars 1967 (5/372).	1 volume
772	1er mars 1967 - 5 juillet 1967 (5/373).	1 volume
773	5 juillet 1967 - 19 décembre 1967 (5/374).	1 volume
774	19 décembre 1967 - 10 juin 1968 (5/375).	1 volume
775	10 juin 1968 - 6 novembre 1968 (5/376).	1 volume
776	6 novembre 1968 - 13 mars 1969 (5/377).	1 volume
777	13 mars 1969 - 9 juillet 1969 (5/378).	1 volume
778	9 juillet 1969 - 12 novembre 1969 (5/379).	1 volume
779	12 novembre 1969 - 6 avril 1970 (5/380).	1 volume
780	6 avril 1970 - 11 août 1970 (5/381).	1 volume
781	11 août 1970 - 18 décembre 1970 (5/382).	1 volume
782	18 décembre 1970 - 13 mai 1971 (5/383).	1 volume
783	13 mai 1971 - 14 septembre 1971 (5/384).	1 volume

784	14 septembre 1971 - 7 février 1972 (5/385).	1 volume
785	7 février 1972 - 8 juin 1972 (5/386).	1 volume
786	8 juin 1972 - 8 septembre 1972 (5/387).	1 volume
787	8 septembre 1972 - 4 décembre 1972 (5/388).	1 volume
788	4 décembre 1972 - 15 mars 1973 (5/389).	1 volume
789	15 mars 1973 - 25 juin 1973 (5/390).	1 volume
790	25 juin 1973 - 4 octobre 1973 (5/391).	1 volume
791	4 octobre 1973 - 26 décembre 1973 (5/392).	1 volume
792	26 décembre 1973 - 3 avril 1974 (5/393).	1 volume
793	3 avril 1974 - 4 juillet 1974 (5/394).	1 volume
794	5 juillet 1974 - 7 octobre 1974 (5/395).	1 volume
795	8 octobre 1974 - 9 janvier 1975 (5/396).	1 volume
796	9 janvier 1975 - 1er avril 1975 (5/397).	1 volume
797	1er avril 1975 - 30 juin 1975 (5/398).	1 volume
798	30 juin 1975 - 22 septembre 1975 (5/399).	1 volume
799	22 septembre 1975 - 8 décembre 1975 (5/400).	1 volume

800	8 décembre 1975 - 25 mars 1976 (5/401).	1 volume
801	8 janvier 1976 - 3 juin 1976 (5/402).	1 volume
802	26 mars 1976 - 2 août 1976 (5/403).	1 volume
803	3 juin 1976 - 25 novembre 1976 (5/404).	1 volume
804	5 août 1976 - 1er mars 1977 (5/405).	1 volume
805	25 novembre 1976 - 22 juin 1977 (5/406).	1 volume
806	24 février 1977 - 18 juillet 1977 (5/407).	1 volume
807	1er mars 1977 - 15 septembre 1977 (5/408).	1 volume
808	23 juin 1977 - 23 décembre 1977 (5/409).	1 volume
809	18 juillet 1977 - 22 décembre 1977 (5/410).	1 volume
810	15 septembre 1977 - 13 mars 1978 (5/411).	1 volume
811	22 décembre 1977 - 22 mai 1978 (5/412).	1 volume
812	23 décembre 1977 - 6 juillet 1978 (5/413).	1 volume
813	13 mars 1978 - 11 septembre 1978 (5/414).	1 volume
814	22 mai 1978 - 23 octobre 1978 (5/415).	1 volume
815	6 juillet 1978 - 2 février 1979 (5/416).	1 volume
816	11 septembre 1978 - 26 mars 1979 (5/417).	

		1 volume
817	25 octobre 1978 - 18 avril 1979 (5/418).	1 volume
818	2 février 1979 - 29 mai 1979 (5/419).	1 volume
819	2 avril 1979 - 31 mai 1979 (5/420).	1 volume
820	18 avril 1979 - 3 janvier 1980 (5/421).	1 volume
821	1er juin 1979 - 9 avril 1980 (5/422).	1 volume
822	3 janvier 1980 - 6 mars 1981 (5/423).	1 volume
823	9 avril 1980 - 17 mars 1981 (5/424).	1 volume
824	6 mars 1981 - 27 septembre 1982 (5/425).	1 volume
825	17 mars 1981 - 18 février 1982 (5/426).	1 volume
826	19 février 1982 - 24 décembre 1982 (5/427).	1 volume
827	27 septembre 1982 - 12 mars 1984 (5/428).	1 volume
828	28 décembre 1982 - 29 novembre 1983 (5/429).	1 volume
829	30 novembre 1983 - 21 novembre 1984 (5/430).	1 volume
830	12 mars 1984 - 31 mai 1985 (5/431).	1 volume
831	21 novembre 1984 - 5 novembre 1985 (5/432).	1 volume
832	31 mai 1985 - 11 juin 1986 (5/433).	1 volume

B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ

302 - 366 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES
SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1ÈRE PARTIE. 1827-1957.

302	1er février 1827 - 18 mai 1832 (6/1).	1 volume
303	13 août 1832 - 29 mars 1837 (6/2).	1 volume
304	7 juillet 1837 - 2 février 1842 (6/3).	1 volume
305	3 février 1842 - 18 mars 1844 (6/4).	1 volume
306	19 mars 1844 - 24 mars 1846 (6/5).	1 volume
307	24 mars 1846 - 4 février 1848 (6/6).	1 volume
308	5 février 1848 - 10 novembre 1849 (6/7).	1 volume
309	11 novembre 1849 - 27 septembre 1851 (6/8).	1 volume
462	28 septembre 1851 - 2 mars 1854 (6/9)	1 volume
310	20 février 1857 - 22 décembre 1859 (6/11).	1 volume
311	23 décembre 1859 - 7 septembre 1862 (6/12).	1 volume
312	8 septembre 1862 - 31 mai 1865 (6/13).	1 volume
313	1er juin 1865 - 30 décembre 1867 (6/14).	1 volume
314	5 janvier 1868 - 4 juin 1870 (6/15).	1 volume

315	5 juin 1870 - 14 novembre 1871 (6/16).	1 volume
316	15 novembre 1871 - 3 mars 1873 (6/17).	1 volume
317	3 mars 1873 - 30 juillet 1874 (6/18).	1 volume
318	3 août 1874 - 4 octobre 1875 (6/19).	1 volume
319	4 octobre 1875 - 24 janvier 1877 (6/20).	1 volume
320	24 janvier 1877 - 29 mars 1878 (6/21).	1 volume
321	30 mars 1878 - 26 avril 1879 (6/22).	1 volume
322	27 avril 1879 - 11 mai 1880 (6/23).	1 volume
323	11 mai 1880 - 8 août 1881 (6/24).	1 volume
324	14 août 1881 - 12 janvier 1883 (6/25).	1 volume
325	12 janvier 1883 - 14 juin 1884 (6/26).	1 volume
326	15 juin 1884 - 3 août 1885 (6/27).	1 volume
463	3 août 1885 - 1er octobre 1886 (6/28).	1 volume
327	1er octobre 1886 - 9 octobre 1887 (6/29).	1 volume
328	10 octobre 1887 - 28 novembre 1888 (6/30).	1 volume
329	28 novembre 1888 - 26 février 1890 (6/31).	1 volume
330	27 février 1890 - 2 mai 1891 (6/32).	

		1 volume
331	2 mai 1891 - 6 juin 1892 (6/33).	1 volume
332	7 juin 1892 - 22 novembre 1893 (6/34).	1 volume
333	22 novembre 1893 - 24 avril 1895 (6/35).	1 volume
334	24 avril 1895 - 3 décembre 1896 (6/36).	1 volume
335	4 décembre 1896 - 8 juin 1898 (6/37).	1 volume
336	9 juin 1898 - 18 avril 1900 (6/38).	1 volume
337	18 avril 1900 - 6 février 1902 (6/39).	1 volume
338	7 février 1902 - 7 octobre 1903 (6/40).	1 volume
339	8 octobre 1903 - 28 juillet 1905 (6/41).	1 volume
340	28 juillet 1905 - 13 juillet 1907 (6/42).	1 volume
341	13 juillet 1907 - 1er mars 1909 (6/43).	1 volume
342	1er mars 1909 - 10 septembre 1910 (6/44).	1 volume
343	11 septembre 1910 - 21 juin 1912 (6/45).	1 volume
344	22 juin 1912 - 25 novembre 1913 (6/46).	1 volume
345	25 novembre 1913 - 9 mars 1914 (6/47).	1 volume
346	9 mars 1914 - 5 juillet 1915 (6/48).	1 volume

347	6 juillet 1915 - 23 juillet 1917 (6/49).	1 volume
348	24 juillet 1917 - 24 décembre 1919 (6/50).	1 volume
349	24 décembre 1919 - 8 juin 1921 (6/51).	1 volume
350	8 juin 1921 - 2 avril 1923 (6/52).	1 volume
351	3 avril 1923 - 23 juillet 1925 (6/53).	1 volume
352	24 juillet 1925 - 20 août 1927 (6/54).	1 volume
353	20 août 1927 - 13 novembre 1929 (6/55).	1 volume
354	14 novembre 1929 - 13 mars 1932 (6/56).	1 volume
355	14 mars 1932 - 10 avril 1934 (6/57).	1 volume
356	10 avril 1934 - 27 février 1936 (6/58).	1 volume
357	27 février 1936 - 22 décembre 1937 (6/59).	1 volume
358	22 décembre 1937 - 8 juillet 1939 (6/60).	1 volume
359	8 juillet 1939 - 3 septembre 1942 (6/61).	1 volume
360	3 septembre 1942 - 24 juin 1946 (6/62).	1 volume
361	24 juin 1946 - 13 décembre 1948 (6/63).	1 volume
362	13 décembre 1948 - 27 novembre 1950 (6/64).	1 volume

363	27 novembre 1950 - 13 décembre 1952 (6/65).	1 volume
364	14 décembre 1952 - 26 juillet 1954 (6/66).	1 volume
365	26 juillet 1954 - 5 mars 1956 (6/67).	1 volume
366	5 mars 1956 - 25 août 1957 (6/68).	1 volume
833	833 - 836 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 2E PARTIE. 1957-1966. 30 août 1957 - 5 novembre 1959 (6/69).	1 volume
834	5 novembre 1959 - 19 décembre 1961 (6/70).	1 volume
835	20 décembre 1961 - 5 décembre 1963 (6/71).	1 volume
836	5 décembre 1963 - 24 février 1966 (6/72).	1 volume
367	367 - 371 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (SÉRIE 62). 1ÈRE PARTIE. 1921-1959. 1er mars 1921 - 1er janvier 1928 (62/1).	1 volume
368	1er janvier 1928 - 8 mai 1938 (62/2).	1 volume
369	9 mai 1938 - 22 août 1950 (62/3).	1 volume
370	23 août 1950 - 15 avril 1955 (62/4).	1 volume
371	15 avril 1955 - 18 juin 1959 (62/5).	1 volume

837 - 840 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (SÉRIE 62). 2E PARTIE. 1959-1977.

837	19 juin 1959 - 15 septembre 1964 (6 ² /6).	1 volume
838	16 septembre 1964 - 27 janvier 1970 (6 ² /7).	1 volume
839	28 janvier 1970 - 18 décembre 1975 (6 ² /8).	1 volume
840	18 décembre 1975 - 2 janvier 1977 (6 ² /9).	1 volume

C. ANNEXES

372 - 404 COPIES DE BAUX ET ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 1926-1958.

372	1926.	1 chemise
373	1927.	1 chemise
374	1928.	1 chemise
375	1929.	1 chemise
376	1930.	1 chemise
377	1931.	1 chemise
378	1932.	1 chemise
379	1933.	1 chemise
380	1934.	1 chemise

381	1935.	1 chemise
382	1936.	1 chemise
383	1937.	1 chemise
384	1938.	1 chemise
385	1939.	1 chemise
386	1940.	1 chemise
387	1941.	1 chemise
388	1942.	1 chemise
389	1943.	1 chemise
390	1944.	1 chemise
391	1945.	1 chemise
392	1946.	1 chemise
393	1947.	1 chemise
394	1948.	1 chemise
395	1949.	1 chemise
396	1950.	1 chemise
397	1951.	

		1 chemise
398	1952.	1 chemise
399	1953.	1 chemise
400	1954.	1 chemise
401	1955.	1 chemise
402	1956.	1 chemise
403	1957.	1 chemise
404	1958.	1 chemise

II. REGISTRES FONCIERS

405 - 415 SOMMIERS DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE OU REGISTRES FONCIERS (SÉRIE 44). 1ÈRE PARTIE. XIXE - XXE SIÈCLES.

405	405 - 406 BARVAUX-CONDROZ. Articles n° 1-214.	1 volume
406	Articles n° 362-624.	1 volume
407	407 - 408 BONSIN. Articles n° 1-358.	1 volume
408	Articles n° 359-605.	1 volume
409	Braibant, articles n° 1-279.	1 volume
410	Havelange, articles n° 334-533.	1 volume
411	Porcheresse, articles n° 1-294.	1 volume
412	Durnal, articles n° 415-719.	1 volume
413	Leignon, articles n° 769-1038.	1 volume
414	Schaltin, articles n° 468-735.	1 volume
415	Spontin, articles n° 539-844.	1 volume

*841 - 941 SOMMIERS DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE OU
REGISTRES FONCIERS (SÉRIE 44). 2E PARTIE. XIXE - XXE SIÈCLES.*

841	841 - 844 ACHÈNE. Vol. n°1, articles n° 1-303.	1 volume
842	Vol. n°2, articles n° 304-510.	1 volume
843	Vol. n°3, articles n° 511-786.	1 volume
844	Vol. n°4, articles n° 787-928.	1 volume
845	845 - 846 ACHET. Vol. n°1, articles n° 1-249.	1 volume
846	Vol. n°2, articles n° 250-481.	1 volume
847	847 - 849 BARVAUX. Vol. n°1, articles n° 1-361.	1 volume
848	Vol. n°2, articles n° 362-624.	1 volume
849	Vol. n°3, articles n° 625-813.	1 volume
850	850 - 853 BONSIN. Vol. n°1, articles n° 1-358.	1 volume
851	Vol. n°2, articles n° 359-605.	1 volume
852	Vol. n°3, articles n° 606-957.	1 volume
853	Vol. n°4, articles n° 958-981.	

1 volume

- 854** 854 - 855 BRAIBANT.
Vol. n°1, articles n° 1-279. 1 volume
- 855** Vol. n°2, articles n° 280-449. 1 volume
- 856** 856 - 861 CHEVETOGNE.
Vol. n°1, articles n° 1-539. 1 volume
- 857** Vol. n°2, articles n° 540-855. 1 volume
- 858** Vol. n°3, articles n° 856-1158. 1 volume
- 859** Vol. n°4, articles n° 1159-1501. 1 volume
- 860** Vol. n°5, articles n° 1502-1836. 1 volume
- 861** Vol. n°6, articles n° 1837-1839. 1 volume
- 862** 862 - 876 CINEY.
Vol. n°1, articles n° 1-315. 1 volume
- 863** Vol. n°2, articles n° 316-592. 1 volume
- 864** Vol. n°3, articles n° 593-743. 1 volume
- 865** Vol. n°4, articles n° 744-946. 1 volume
- 866** Vol. n°5, articles n° 947-1191. 1 volume
- 867** Vol. n°6, articles n° 1192-1442. 1 volume

		1 volume
868	Vol. n°7, articles n° 1443-1771.	1 volume
869	Vol. n°8, articles n° 1772-2163.	1 volume
870	Vol. n°9, articles n° 2164-2544.	1 volume
871	Vol. n°10, articles n° 2545-2934.	1 volume
872	Vol. n°11, articles n° 2935-3318.	1 volume
873	Vol. n°12, articles n° 3319-3659.	1 volume
874	Vol. n°13, articles n° 3660-3966.	1 volume
875	Vol. n°14, articles n° 3967-4310.	1 volume
876	Vol. n°15, articles n° 4311-4398.	1 volume
877	877 - 879 CONNEUX. Vol. n°1, articles n° 1-351.	1 volume
878	Vol. n°2, articles n° 352-588.	1 volume
879	Vol. n°3, articles n° 589-645.	1 volume
880	880 - 883 EMPTINNE. Vol. n°1, articles n° 1-336.	1 volume
881	Vol. n°2, articles n° 337-564.	1 volume

882	Vol. n°3, articles n° 565-880.	1 volume
883	Vol. n°4, articles n° 881-891.	1 volume
884	884 - 886 FLOSTOY. Vol. n°1, articles n° 1-368.	1 volume
885	Vol. n°2, articles n° 369-597.	1 volume
886	Vol. n°3, articles n° 598-684.	1 volume
887	887 - 891 HAMOIS. Vol. n°1, articles n° 1-344.	1 volume
888	Vol. n°2, articles n° 345-700.	1 volume
889	Vol. n°3, articles n° 701-955.	1 volume
890	Vol. n°4, articles n° 956-1295.	1 volume
891	Vol. n°5, articles n° 1296-1332.	1 volume
892	892 - 896 HAVELANGE. Vol. n°1, articles n° 1-333.	1 volume
893	Vol. n°2, articles n° 334-534.	1 volume
894	Vol. n°3, articles n° 535-843.	1 volume
895	Vol. n°4, articles n° 844-1230.	1 volume

896	Vol. n°5, articles n° 1231-1303.	1 volume
897	897 - 898 JENEFFE. Vol. n°1, articles n° 1-319.	1 volume
898	Vol. n°2, articles n° 320-476.	1 volume
899	899 - 904 LEIGNON. Vol. n°1, articles n° 1-581.	1 volume
900	Vol. n°2, articles n° 582-768.	1 volume
901	Vol. n°3, articles n° 769-1038.	1 volume
902	Vol. n°4, articles n° 1039-1379.	1 volume
903	Vol. n°5, articles n° 1380-1755.	1 volume
904	Vol. n°6, articles n° 1756-2015.	1 volume
905	905 - 909 MAFFE. Vol. n°1, articles n° 1-391.	1 volume
906	Vol. n°2, articles n° 392-594.	1 volume
907	Vol. n°3, articles n° 595-822.	1 volume
908	Vol. n°4, articles n° 823-1127.	1 volume
909	Vol. n°5, articles n° 1128-1152.	1 volume

910	910 - 911 MÉAN. Vol. n°1, articles n° 1-318.	1 volume
911	Vol. n°2, articles n° 319-365.	1 volume
912	912 - 914 MIECRET. Vol. n°1, articles n° 1-376.	1 volume
913	Vol. n°2, articles n° 377-682.	1 volume
914	Vol. n°3, articles n° 683-693.	1 volume
915	915 - 917 MOHIVILLE. Vol. n°1, articles n° 1-337.	1 volume
916	Vol. n°2, articles n° 338-639.	1 volume
917	Vol. n°3, articles n° 640-659.	1 volume
918	918 - 922 NATOYE. Vol. n°1, articles n° 1-284.	1 volume
919	Vol. n°2, articles n° 285-568.	1 volume
920	Vol. n°3, articles n° 569-906.	1 volume
921	Vol. n°4, articles n° 907-1167.	1 volume
922	Vol. n°5, articles n° 1168-1197.	1 volume

923	923 - 926 PESSOUX. Vol. n°1, articles n° 1-250.	1 volume
924	Vol. n°2, articles n° 251-435.	1 volume
925	Vol. n°3, articles n° 436-674.	1 volume
926	Vol. n°4, articles n° 675-753.	1 volume
927	927 - 928 PORCHERESSE. Vol. n°1, articles n° 1-294.	1 volume
928	Vol. n°2, articles n° 295-359.	1 volume
929	929 - 931 SCHALTIN. Vol. n°1, articles n° 1-467.	1 volume
930	Vol. n°2, articles n° 468-735.	1 volume
931	Vol. n°3, articles n° 736-967.	1 volume
932	932 - 933 SCY. Vol. n°1, articles n° 1-296.	1 volume
933	Vol. n°2, articles n° 297-447.	1 volume
934	934 - 938 SOMME-LEUZE. Vol. n°1, articles n° 1-381.	1 volume
935	Vol. n°2, articles n° 382-660.	1 volume

936	Vol. n°3, articles n° 661-960.	1 volume
937	Vol. n°4, articles n° 961-1222.	1 volume
938	Vol. n°5, articles n° 1223-1240.	1 volume
939	939 - 940 SOVET. Vol. n°1, articles n° 1-459.	1 volume
940	Vol. n°2, articles n° 460-529.	1 volume
941	Verlée, vol. n°1, articles n° 1-241.	1 volume

942	III. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION Registre de déclarations préalables aux ventes de meubles (série 46). 9 décembre 1935 - 3 décembre 1976 (46/30).	1 volume
416	<i>416 - 461 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (SÉRIE 47). 1827-1976.</i> 1er février 1827 - 24 janvier 1830 (47/1).	1 volume
417	25 janvier 1830 - 15 avril 1833 (47/2).	1 volume
418	15 avril 1833 - 17 mai 1836 (47/3).	1 volume
419	18 mai 1836 - 2 juillet 1839 (47/4).	1 volume
420	3 juillet 1839 - 24 mai 1842 (47/5).	1 volume
421	24 mai 1842 - 9 février 1845 (47/6).	1 volume
422	10 février 1845 - 27 octobre 1847 (47/7).	1 volume
423	29 avril 1850 - 4 novembre 1852 (47/9).	1 volume
424	5 novembre 1852 - 30 septembre 1855 (47/10).	1 volume
425	1er octobre 1855 - 14 septembre 1858 (47/11).	1 volume
426	15 septembre 1858 - 1er juillet 1861 (47/12).	1 volume
427	2 juillet 1861 - 18 février 1864 (47/13).	1 volume
428	19 février 1864 - 16 août 1866 (47/14).	1 volume

429	17 août 1866 - 8 mars 1869 (47/15).	1 volume
430	9 mars 1869 - 4 janvier 1872 (47/16).	1 volume
431	27 janvier 1872 - 10 avril 1875 (47/17).	1 volume
432	11 avril 1875 - 10 décembre 1877 (47/18).	1 volume
433	11 décembre 1877 - 11 juin 1880 (47/19).	1 volume
434	12 juin 1880 - 17 novembre 1882 (47/20).	1 volume
435	18 novembre 1882 - 27 avril 1885 (47/21).	1 volume
436	28 avril 1885 - 18 août 1887 (47/22).	1 volume
437	19 août 1887 - 9 mars 1890 (47/23).	1 volume
438	10 mars 1890 - 6 juin 1892 (47/24).	1 volume
439	20 juin 1892 - 8 octobre 1894 (47/25).	1 volume
440	1er janvier 1897 - 13 avril 1899 (47/27).	1 volume
441	14 avril 1899 - 12 août 1901 (47/28).	1 volume
442	13 août 1901 - 11 novembre 1903 (47/29).	1 volume
443	12 novembre 1903 - 23 mars 1906 (47/30)	1 volume
444	24 mars 1906 - 23 juin 1908 (47/31).	1 volume
445	24 juin 1908 - 21 septembre 1910 (47/32).	

		1 volume
446	22 septembre 1910 - 10 janvier 1913 (47/33).	1 volume
447	11 janvier 1913 - 2 mai 1915 (47/34).	1 volume
448	3 mai 1915 - 15 août 1917 (47/35).	1 volume
449	16 août 1917 - 26 avril 1920 (47/36).	1 volume
450	27 avril 1920 - 17 juin 1922 (47/37).	1 volume
451	20 août 1928 - 18 juillet 1930.	1 volume
452	21 juin 1940 - 30 mars 1942 (47/47).	1 volume
453	21 février 1944 - 18 août 1947 (47/49).	1 volume
454	19 août 1947 - 13 mars 1951 (47/50).	1 volume
455	14 mars 1951 - 13 septembre 1954 (47/51).	1 volume
456	13 septembre 1954 - 27 juin 1958 (47/52).	1 volume
457	27 juin 1958 - 9 août 1962 (47/53).	1 volume
458	10 août 1962 - 2 août 1967 (47/54).	1 volume
459	3 août 1967 - 14 mars 1972 (47/55).	1 volume
460	15 mars 1972 - 24 octobre 1976 (47/56).	1 volume
461	25 octobre 1976 - 31 décembre 1976 (47/57).	1 volume

504

Registre de recette des droits de succession et de mutation par décès (série 47 bis). 1er juillet 1834 - 3 mars 1840.

1 volume

IV. CORRESPONDANCES

943 - 959 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 17
JANVIER 1913 - 8 DÉCEMBRE 1954.

943	27 janvier 1913 - 16 mai 1916 (49/37).	1 volume
944	27 mars 1919 - 7 novembre 1921 (49/39).	1 volume
945	21 janvier 1924 - 4 décembre 1925 (49/41).	1 volume
946	4 décembre 1925 - 23 mai 1927 (49/42).	1 volume
947	23 mai 1927 - 10 mai 1929 (49/43).	1 volume
948	10 mai 1929 - 24 mars 1932 (49/44).	1 volume
949	24 mars 1932 - 15 avril 1935 (49/45).	1 volume
950	16 mai 1935 - 21 mai 1937 (49/46).	1 volume
951	21 mai 1937 - 8 décembre 1938 (49/47).	1 volume
952	8 décembre 1938 - 22 avril 1940 (49/48).	1 volume
953	22 avril 1940 - 24 décembre 1941 (49/49).	1 volume
954	24 décembre 1941 - 27 mars 1943 (49/50).	1 volume
955	27 mars 1943 - 7 mai 1945 (49/51).	1 volume
956	7 mai 1945 - 29 octobre 1946 (49/52).	1 volume
957	29 octobre 1946 - 18 mars 1949 (49/53).	

1 volume

958 18 mars 1949 - 4 juin 1951 (49/54).

1 volume

959 4 juin 1951 - 8 décembre 1954 (49/55).

1 volume

V. TABLES ALPHABÉTIQUES ET RÉPERTOIRES

A. RÉPERTOIRES DES PROPRIÉTAIRES

960 - 992 RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 50).
1860-[1981].

960	Articles n°1-473 (50/1A).	1 volume
961	Articles n°474-1001 (50/1B).	1 volume
962	Articles n°1-561 (50/2A).	1 volume
963	Articles n°562-1125 (50/2B).	1 volume
964	Articles n°1-552 (50/3A).	1 volume
965	Articles n°553-1117 (50/3B).	1 volume
966	Articles n°1-647 (50/4A).	1 volume
967	Articles n°648-1345 (50/4B).	1 volume
968	Articles n°1-715 (50/5A).	1 volume
969	Articles n°716-1306 (50/5B).	1 volume
970	Articles n°1-625 (50/6A).	1 volume
971	Articles n°626-1262 (50/6B).	1 volume
972	Articles n°1-1159 (50/7).	1 volume
973	Articles n°1-897 (50/8).	1 volume

974	Articles n°1-795 (50/9).	1 volume
975	Articles n°1-650 (50/10).	1 volume
976	Articles n°1-402 (50/11).	1 volume
977	Articles n°1-436 (50/12).	1 volume
978	Articles n°1-546 (50/13).	1 volume
979	Articles n°1-574 (50/14).	1 volume
980	Articles n°1-522 (50/15).	1 volume
981	Articles n°1-446 (50/16).	1 volume
982	Articles n°1-472 (50/17).	1 volume
983	Articles n°1-400 (50/18).	1 volume
984	Articles n°1-580 (50/19).	1 volume
985	Articles n°1-395 (50/20).	1 volume
986	Articles n°1-399 (50/21).	1 volume
987	Articles n°1-394 (50/22).	1 volume
988	Articles n°1-602 (50/23).	1 volume
989	Articles n°1-599 (50/24).	1 volume

990	Articles n°1-441 (50/25).	1 volume
991	Articles n°1-585 (50/26).	1 volume
992	Articles n°1-632 (50/27).	1 volume

B. TABLES DES ACQUÉREURS

464 - 503 TABLES ALPHABÉTIQUES DES ACQUÉREURS ET NOUVEAUX POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES RÉELS (SÉRIE 50/2). 1823-1860.

503	1823-1827 (1).	1 volume
464	1827-1828 (2).	1 volume
465	1828-1830 (3).	1 volume
466	1830-1833 (4).	1 volume
467	1834-1835 (5).	1 volume
468	1836 (6).	1 volume
469	1837 (7).	1 volume
470	1838 (8).	1 volume
471	1839-1840 (9).	1 volume
472	1840-1841 (10).	1 volume
473	1841-1842 (11).	1 volume

474	1842-1843 (12).	1 volume
475	1844-1845 (13).	1 volume
476	1845-1846 (14).	1 volume
477	1846-1847 (15).	1 volume
478	1847-1848 (16).	1 volume
479	1848-1849 (17).	1 volume
480	1849-1850 (18).	1 volume
481	1850-1851 (19).	1 volume
482	1851-1852 (20).	1 volume
483	1852 (21).	1 volume
484	1852-1853 (22).	1 volume
485	1855 (24, A).	1 volume
486	1854 (25, B).	1 volume
487	1854 (27, D).	1 volume
488	1854-1859 (28, E).	1 volume
489	1854-1859 (29, F).	1 volume
490	1854-1859 (30, G).	1 volume

		1 volume
491	1854-1855 (31, H).	1 volume
492	1854 (32, I, J et K).	1 volume
493	1854-1860 (33, L).	1 volume
494	1854-1859 (34, M).	1 volume
495	1854-1859 (35, N).	1 volume
496	1854-1859 (36, P).	1 volume
497	1854-1859 (37, Q).	1 volume
498	1854-1859 (38, R).	1 volume
499	1854-1859 (39, S).	1 volume
500	1854-1859 (40, T).	1 volume
501	1854-1859 (42, W, X, Y et Z).	1 volume
502	1858-1859 (43).	1 volume

C. TABLES DE VENDEURS

505	505 - 520 TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET PRÉCÉDENTS POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES RÉELS (SÉRIE 50/3). 1813-1859. 1813-1822.	1 volume
506	1816-1827.	

		1 volume
507	1827-1828.	1 volume
508	1828-1833.	1 volume
509	1834-1835.	1 volume
510	1836.	1 volume
511	1837.	1 volume
512	1838.	1 volume
513	1840.	1 volume
514	1841-1842.	1 volume
515	1842-1843.	1 volume
516	1844-1847.	1 volume
517	1846-1855.	1 volume
518	1851-1853.	1 volume
519	1854-1859.	1 volume
520	1852-1859.	1 volume
521	<i>D. TABLES DES PARTAGES</i> Table alphabétique des copartageants (série 50/5). 1826.	1 volume

E. RÉPERTOIRES DES CRÉANCIERS

522 - 533 RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX DES CRÉANCIERS (SÉRIE 51).
1848-1965.

522	1848 (51/4).	1 volume
523	1848-1853 (51/5).	1 volume
524	1853-1856 (51/6).	1 volume
525	1856-1858 (51/7).	1 volume
526	1858-1860 (51/8).	1 volume
527	1859-1865 (51/9).	1 volume
528	1859-1871 (51/10).	1 volume
529	1871-1877 (51/11).	1 volume
530	1877-1903 (51/12).	1 volume
531	1881-1899 (51/13).	1 volume
532	1889-1903 (51/14).	1 volume
533	1904-1907 (51/15).	1 volume
993	1904-1924 (51/18).	1 volume
994	1923-1965 (51/19).	1 volume

F. TABLES DES PROPRIÉTAIRES

534 - 543 TABLES GÉNÉRALES DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 52).
1860-1925.

534	Abel - Coll (52/1).	1 volume
535	Colm - Dess (52/2).	1 volume
536	Did - Gob (52/3).	1 volume
537	Goda - Lam (52/4).	1 volume
538	Lamk - Mul (52/5).	1 volume
539	Nai - Rou (52/6).	1 volume
540	Sac - Zol (52/7).	1 volume
541	Suite (52/8).	1 volume
542	Suite (52/9).	1 volume
543	Suite (52/10).	1 volume

G. TABLES DES DÉCÈS

544 - 559 TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1937-1978.

544 - 557 PREMIÈRE SÉRIE. 1937-1975.

544	1937-1940 (54/30).	1 volume
545	1940-1944 (50/31).	1 volume

546	1945-1948 (50/32).	1 volume
547	1949-1951 (54/33).	1 volume
548	1952-1954 (54/34).	1 volume
549	1955-1957 (54/35).	1 volume
550	1958-1960 (54/36).	1 volume
551	1961-1964 (54/37).	1 volume
552	1964-1965 (54/38).	1 volume
553	1966-1967 (54/39).	1 volume
554	1968-1969 (54/40).	1 volume
555	1970-1971 (54/41).	1 volume
556	1972-1973 (54/42).	1 volume
557	1974-1975 (54/43).	1 volume
558	<i>558 - 559 DEUXIÈME SÉRIE. 1975-1978.</i> 1975-1976 (54/9).	1 volume
559	1977-1978 (54/10).	1 volume
560	Sommier des décès pour lesquels il n'a pas été fourni de déclaration de succession (série 43). 1914-1948.	1 volume

VI. INVENTAIRE

995 - 996 *INVENTAIRE DES REGISTRES, SOMMIERS, TABLES ET
AUTRES DOCUMENTS (SÉRIE 57). 1899-1977.*

995	1899-1969 (57/1).	1 volume
996	1939-1977 (57/2).	1 volume

VII. COMPTES MOBILES

Les comptes mobiles apurés et actifs des personnes physiques et morales (série 58) sont conservés dans le fonds " Bureau de l'enregistrement de Ciney. Comptes mobiles " aux Archives de l'État à Namur.

561

VIII. REGISTRE DES ÉTRANGERS

Registre des personnes domiciliées hors du Royaume possédant des immeubles en Belgique (série 60). 1928-1963.

1 volume

IX. PRIVILÈGE AGRICOLE

*562 - 596 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE
(SÉRIE 65). 1884-1966.*

562	21 mai 1884 - 8 juillet 1901 (65/1).	1 volume
563	9 juillet 1901 - 16 septembre 1916 (65/2).	1 volume
564	17 septembre 1916 - 14 mars 1929 (65/3).	1 volume
565	15 mars 1929 - 21 décembre 1931 (65/4).	1 volume
566	21 décembre 1931 - 10 février 1934 (65/5).	1 volume
567	10 février 1934 - 9 janvier 1936 (65/6).	1 volume
568	10 janvier 1936 - 14 avril 1938 (65/7).	1 volume
569	14 avril 1938 - 24 mai 1939 (65/8)	1 volume
570	24 mai 1939 - 27 novembre 1941 (65/9).	1 volume
571	27 novembre 1941 - 9 avril 1946 (65/10).	1 volume
572	9 avril 1946 - 11 avril 1947 (65/11).	1 volume
573	11 avril 1947 - 12 janvier 1948 (65/12).	1 volume
574	12 janvier 1948 - 5 août 1948 (65/13).	1 volume
575	5 août 1948 - 10 mars 1949 (65/14).	1 volume
576	10 mars 1949 - 5 août 1949 (65/15).	

		1 volume
577	5 août 1949 - 16 mars 1950 (65/16).	1 volume
578	16 mars 1950 - 26 octobre 1950 (65/17).	1 volume
579	26 octobre 1950 - 17 mai 1951 (65/18).	1 volume
580	17 mai 1951 - 12 mars 1952 (65/19).	1 volume
581	12 mars 1952 - 20 novembre 1952 (65/20).	1 volume
582	20 novembre 1952 - 13 octobre 1953 (65/21).	1 volume
583	13 octobre 1953 - 24 avril 1954 (65/22).	1 volume
584	24 avril 1954 - 4 novembre 1954 (65/23).	1 volume
585	4 novembre 1954 - 1er septembre 1955 (65/24).	1 volume
586	1er septembre 1955 - 3 septembre 1956 (65/25).	1 volume
587	3 septembre 1956 - 30 novembre 1957 (65/26).	1 volume
588	30 novembre 1957 - 6 avril 1959 (65/27).	1 volume
589	6 avril 1959 - 24 juin 1960 (65/28).	1 volume
590	24 juin 1960 - 9 août 1961 (65/29).	1 volume
591	9 août 1961 - 28 mai 1962 (65/30).	1 volume
592	28 mai 1962 - 10 décembre 1962 (65/31).	1 volume

593	10 décembre 1962 - 20 novembre 1963 (65/32).	1 volume
594	20 novembre 1963 - 15 octobre 1964 (65/33).	1 volume
595	15 octobre 1964 - 12 octobre 1965 (65/34).	1 volume
596	12 octobre 1965 - 25 juillet 1966 (65/35).	1 volume
	<i>597 - 598 TABLES ALPHABÉTIQUES DU REGISTRE D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE (SÉRIE 66). [XIXE - XXE SIÈCLES].</i>	
597	[XIXe - XXe siècles] (66/1).	1 volume
598	[XXe siècle] (66/2).	1 volume

X. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

A. PERSONNES PHYSIQUES

599	599 - 712 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1822-1940. 1822.	1 recueil
600	1823.	1 recueil
601	1824.	1 recueil
602	1825.	1 recueil
603	1826.	1 recueil
604	1827.	1 recueil
605	1828.	1 recueil
606	1829.	1 recueil
607	1830.	1 recueil
608	1831.	1 recueil
609	1832.	1 recueil
610	1833.	1 recueil
611	1834.	1 recueil
612	1835-1836.	1 recueil

613	1837-1838.	1 recueil
614	1839.	1 recueil
615	1840.	1 recueil
616	1841.	1 recueil
617	1842.	1 recueil
618	1843.	1 recueil
619	1844.	1 recueil
620	1845-1846.	1 recueil
621	1847.	1 recueil
622	1848.	1 recueil
623	1849.	1 recueil
624	1850.	1 recueil
625	1851.	1 recueil
626	1852.	1 recueil
627	1854.	1 recueil
628	1855.	1 recueil
629	1856.	

		1 recueil
630	1857.	1 recueil
631	1858.	1 recueil
632	1859.	1 recueil
633	1860.	1 recueil
634	1861.	1 recueil
635	1862.	1 recueil
636	1863-1864.	1 recueil
637	1865.	1 recueil
638	1866-1867.	1 recueil
639	1868.	1 recueil
640	1869.	1 recueil
641	1870.	1 recueil
642	1871.	1 recueil
643	1872.	1 recueil
644	1873.	1 recueil
645	1874.	1 recueil

646	1876.	1 recueil
647	1877.	1 recueil
648	1878.	1 recueil
649	1879.	1 recueil
650	1880.	1 recueil
651	1881.	1 recueil
652	1882.	1 recueil
653	1883.	1 recueil
654	1884.	1 recueil
655	1885.	1 recueil
656	1886.	1 recueil
657	1887.	1 recueil
658	1888.	1 recueil
659	1889.	1 recueil
660	1890.	1 recueil
661	1891.	1 recueil

662	1892.	1 recueil
663	1893.	1 recueil
664	1894.	1 recueil
665	1895.	1 recueil
666	1896.	1 recueil
667	1897.	1 recueil
668	1898.	1 recueil
669	1899.	1 recueil
670	1900.	1 recueil
671	1901.	1 recueil
672	1902.	1 recueil
673	1903.	1 recueil
674	1904.	1 recueil
675	1905.	1 recueil
676	1906.	1 recueil
677	1907.	1 recueil
678	1908.	

		1 recueil
679	1909.	1 recueil
680	1910.	1 recueil
681	1911.	1 recueil
682	1912.	1 recueil
683	1913.	1 recueil
684	1914.	1 recueil
685	1915.	1 recueil
686	1916.	1 recueil
687	1917.	1 recueil
688	1918.	1 recueil
689	3 janvier 1919 - 5 juillet 1919.	1 recueil
690	5 juillet 1919 - 30 décembre 1919.	1 recueil
691	1920.	1 recueil
692	1921.	1 recueil
693	1922.	1 recueil
694	1923.	1 recueil

695	1924.	1 recueil
696	1925.	1 recueil
697	1926.	1 recueil
698	1927.	1 recueil
699	1928.	1 recueil
700	1929.	1 recueil
701	1930.	1 recueil
702	1931.	1 recueil
703	1932.	1 recueil
704	1933.	1 recueil
705	30 janvier 1934 - 30 août 1934.	1 recueil
706	18 août 1934 - 27 décembre 1934.	1 recueil
707	1935.	1 recueil
708	1936.	1 recueil
709	1937.	1 recueil
710	1938.	1 recueil

711	1939.	1 recueil
712	1940.	1 recueil
713	Table alphabétique des déclarations de succession comprenant les appositions de scellés et les inventaires (série 187/2). 1854-1857.	1 volume